

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté d'agglomération de la Vallée de l'Oise et des trois forêts au titre de la compétence IRVE

Date de la convocation : 09.09.2022

Date d'affichage de la convocation : 09.09.2022

Date de publication de la liste des délibérations : 20.09.2022

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Représentés	3
Absents excusés	0
Votants	19

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, 2 Grande Rue, aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Marie GÉRARD - Franck GUGLIELMAZZI - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Pierre-Yves PARISELLE - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

MME Audrey COURTOIS ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA
M Georges GÉRAULT ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
M Sébastien MÉRIAUX ayant donné pouvoir à M Franck GUGLIELMAZZI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS / ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Sarah ANDRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-18 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté inter préfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF ;

VU la délibération n°CM-2021-004 en date du 4 février 2021 du conseil municipal des Loges-en-Josas portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

VU la délibération n°22-29 du Comité du SIGEIF en date du 27 juin 2022 approuvant l'adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté d'agglomération de la Vallée de l'Oise et des trois forêts ;

**Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe au Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

APPROUVE l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté d'agglomération de la Vallée de l'Oise et des trois forêts au titre au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
MAJORITÉ REQUISE : 10
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 20 SEP. 2022

Le Secrétaire de séance,



Sarah ANDRÉ



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS · YVELINES

Délibération n°CM-2022-044 du Conseil municipal du 15.09.2022

**Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte**

Publication de la liste des délibérations :

- Date d'affichage en mairie : 19.09.2022
- Date de publication sur le site internet de la commune : 20.09.2022

Accusé de réception de la télétransmission de l'acte en préfecture des Yvelines

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté d'agglomération de la Vallée de l'Oise et des trois forêts au titre de la compétence IRVE

Date de transmission de l'acte : 21/09/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 21/09/2022

Numéro de l'acte : CM-2022-044 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20220915-CM-2022-044-DE

Date de décision : 15/09/2022

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
